

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 16085 Numéro SIREN : 790 769 780 Nom ou dénomination : A 2 L

Ce dépôt a été enregistré le 20/09/2019 sous le numéro de dépôt 101097



20191010972018

DATE DEPOT : 20/09/2019

N° DE DEPOT : 101097

N° GESTION : 2014B16085

N° SIREN : 790769780

DENOMINATION : A 2 L

ADRESSE : 20 rue Jean Baptiste Pigalle 75009 Paris

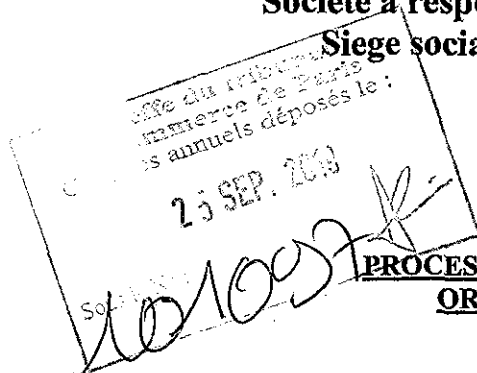
MILLESIME : 2018

A2L

Société à responsabilité limitée au capital de 1 260 Euros

Siege social : 20 Rue Jean-Baptiste – 75009 Paris

R.C.S Paris 790 769 780



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 16/06/2019

Le 16/06/2019,
à 9H00,

Monsieur DAVID ALLOUL, associé unique de la société A2L, s'est présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par l'associé unique présent.

, préside la séance en qualité de Président du Conseil d'Administration

Le Président constate que l'associé présent remplit les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le justificatif de la convocation régulière de l'associé unique ;
- la feuille de présence;
- le rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 ;
- le texte des questions écrites adressées par l'associé unique dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé unique ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2018, et quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion du conseil d'administration,

Le Président ouvre la discussion.

D.A

Le Président répond d'abord aux questions écrites de l'associé unique.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Décision n° 1

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Décision n° 2

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2018** faisant ressortir un bénéfice de **17 855.51** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **21 254.4** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **39 109.91** Euros.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de **39 109.91** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **39 109.91** Euros

Rappel des dividendes distribués

L'associé unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Décision n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Décision n° 4

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Le Gérant

A2L DIAGNOSTICS

20, rue Jean Baptiste Pigalle

75009 PARIS

Tél. : 01 84 17 49 42 - contact@a2ldiagnostics.fr

RCS 790 769 780 RCP PRO. N° 0085967

VA

A2L
Société à responsabilité limitée au capital de 1 260 Euros
Siege social : 20 Rue Jean-Baptiste – 75009 Paris
R.C.S Paris 790 769 780

Rapport de gestion sur les opérations
de l'exercice clos le 31/12/2018

DAVID ALLOUL, associé unique et gérant de la société A2L, soussigne, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2018, avoir établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **173 767.00 Euros** contre **136 394.00 Euros** au titre de l'exercice précédent.

Ce chiffre d'affaires est principalement constitué de

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **153 620.00 Euros** pour l'exercice, contre **121 613.00 Euros** pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à **79 953.00Euros** au 31/12/2018 contre **68 852.00Euros** pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à **314.00 Euros** au 31/12/2018 contre **2 424.00 Euros** pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à **47 597.00 Euros** au 31/12/2018 contre **38 470.00 Euros** pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à **17 622.00 Euros** au 31/12/2018 et **7 026.00 Euros** pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **2 134.41 Euros** au 31/12/2018 contre **4 841.41Euros** pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **0 Euros**, contre **0 Euros** pour l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à **62.00 Euros** au 31/12/2018, contre **-1 914,00 Euros** au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un bénéfice de **17 856,00 Euros** contre un bénéfice de **13 035.00 Euros** au titre du précédent exercice.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Notre principal objectif est d'augmenter notre chiffre d'affaires sur l'exercice à venir tout en maîtrisant nos charges d'exploitation.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre société ne procède pas à des travaux de recherche et de développement.

ACTIVITES DES FILIALES

Notre société ne détient aucune filiale.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

A l'actif:

- Les valeurs immobilisées brutes sont de **23 854.00** Euros, les amortissements et provisions correspondants de **6 153.00** Euros, soit un montant net de **17 701.00** Euros contre un montant net pour l'exercice précédent de **6 769,00** Euros.
- Les stocks et en-cours de production nets ressortent à **0** Euros, contre **0** Euros pour l'exercice précédent.
- Les créances et disponibilités nettes sont de **79 691.00** Euros, contre **59 889,00** Euros pour l'exercice précédent.

Au passif:

- Les capitaux propres s'élèvent à **40 370.00** Euros, contre **22 514.00** Euros pour l'exercice antérieur.
- Les emprunts et dettes ressortent à **57 022.00** Euros contre **46 021.00** Euros l'année précédente.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à **174 650.00** Euros au 31/12/2018, contre **138 872.00** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'établit à **21 031.00** Euros, contre **17 259.00** Euros au titre de l'exercice précédent.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

Résultats - Affectation :

L'exercice clos le 31/12/2018 fait ressortir un bénéfice de **17 855.51** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **21 254.40** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **39 109.91** Euros.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **39 109.91**Euros

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

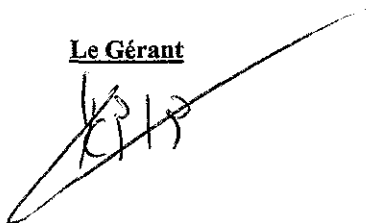
DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à PARIS
Le 22/06/2019

Le Gérant

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'K. P. 18', is written over a horizontal line that extends from the 'Le Gérant' label.

Liasse 19 IS RS

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du Code général des Impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A-SD 2019

Désignation de l'entreprise <u>A2L</u>					Néant ☐ *				
Adresse de l'entreprise <u>20 Rue Jean Baptiste Pigalle 75009 PARIS</u>									
SIRET <u>7 9 0 7 6 9 7 8 0 0 0 0 2 0</u>									
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>12</u>					Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>				
Exercice N clos le <u>31/12/2018</u>									
ACTIF									
		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012				
		Autres *	014		016				
	Immobilisations corporelles *		028	21 977	030	6 153	15 824		
	Immobilisations financières * (1)		040	1 877	042		1 877		
	Total I (5)		044	23 854	048	6 153	17 701		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052			
		Marchandises *		060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	27 399	070	6 000	21 399		
		Autres * (3)	072	4 320	074		4 320		
	Valeurs mobilières de placement		080		082				
	Disponibilités		084	53 972	086		53 972		
	Charges constatées d'avance *		092		094				
Total II		096	85 691	098	6 000	79 691			
Total général (I + II)		110	109 544	112	12 153	97 392			
PASSIF									
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *					120	1 260		
	Écarts de réévaluation					124			
	Réserve légale					126			
	Réserves réglementées *					130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)					131		132	
	Report à nouveau					134	21 254		
	Résultat de l'exercice					136	17 856		
	Provisions réglementées					140			
Total I					142	40 370			
Provisions pour risques et charges					Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées					156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *					166	921		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)					169	6 026	172	56 101
	Produits constatés d'avance					174			
Total III					176	57 022			
Total général (I + II + III)					180	97 392			
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	16 538	
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	5 500	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		A2L		Néant ☐	
A – RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		018	
						Exercice N clos le 13/11/2018	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
		Services *		217		218	173 767
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée *					224	
	Subventions d'exploitations reçues					226	
	Autres produits					230	884
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	174 650
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises) *					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)					242	79 953
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAR *)			243		244	314
	Rémunérations du personnel *					250	46 305
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	18 914
	Dotations aux amortissements *					254	2 134
	Dotations aux provisions					256	6 000
	Autres charges : (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *, dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			259		260	
	Total des charges d'exploitation (II)						264
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	21 031
Produits financiers (III)			280		Charges financières (V)		294
Produits exceptionnels (IV)					290		5 500
Charges exceptionnelles (VI)			(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) : 347, (dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) : 348)		290		5 438
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306		3 237
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	17 856
B – RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	17 856
Régime d'exploitations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles					318	
	Provisions non déductibles *					322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324	3 237
	Divers *, dont intérêts excédentaires des époux et associés			247		330	1 450
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D))			249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44. services)			986		ZFUT-TE (44. octies et octies A)	987
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)			988		JEI (44. sexties A)	989
	ZRD (44. terdecies)			127		ZRR (44. quindécies)	138
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)			991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. undecies)	990
	ZFA (44. quaterdecies)			345		Investissements outre-mer	344
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)					992	
Droit divers	Créance due au report en arrière du déficit					346	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)					655	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		352	21 582
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356	
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		370	21 582

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD